

## Engagement en faveur d'une mobilisation collective pour les « Petites villes de demain »

Les petites villes remplissent des fonctions de centralité essentielles pour leurs habitants comme pour toute la population environnante qui vit dans leur aire d'influence. Nombre d'entre elles ont à faire face à des difficultés particulières : baisse ou vieillissement marqué de la population, vacance commerciale en centre-ville, parc de logements insalubres ou inadaptés, effets induits par le développement de l'habitat individuel et des zones d'activité en périphérie...

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda rural, **le Premier Ministre a souhaité l'engagement d'une politique spécifique de soutien à la revitalisation de ces petites villes** et a demandé à la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations des Collectivités Territoriales de concevoir, en lien avec les acteurs locaux, un programme d'appui, pour les petites villes qui ont besoin d'être aidées dans la définition de leur projet de territoire, afin de faire vivre leur centre-ville.

L'initiative « **Petites villes de demain** » accompagnera **les villes de moins de 20 000 habitants, hors grands pôles urbains, exerçant des fonctions de centralités pour le territoire qui les environne et montrant des signes de fragilité (économique, sociale, sociétale,...)**.

Une étude menée par le CGET et le CESEAR-INRA de Dijon met en évidence, parmi ces villes, près de 2 100 ayant des fonctions de centralité « intermédiaires ». Une analyse multicritère réalisée par le CGET permet d'identifier parmi elles environ un millier de villes plus fragiles.

Le Gouvernement souhaite **appuyer et amplifier une mobilisation collective grandissante** afin d'assurer, partout sur le territoire, l'accès aux services essentiels, de révéler le potentiel de ces territoires, dans leur diversité et le respect leur identité, pour donner envie à de nouveaux habitants de venir y vivre et d'y recréer de l'activité.

Pour cela, le futur programme d'appui dont la mise en œuvre sera confiée à l'Agence nationale de cohésion des territoires, mobilisera des moyens spécifiques pour faire face aux besoins, en rassemblant, autour de l'Etat et des collectivités intéressées, des acteurs spécialisés (Banque des territoires, les opérateurs de l'Etat) ainsi que d'autres partenaires nationaux. L'objectif est de réunir autour du maire et de l'intercommunalité concernés, les conditions de réussite de la revitalisation de ces villes et des territoires qui les environnent.

La définition de ce futur programme repose sur trois grands principes :

- ❖ Le programme est **partenarial** puisqu'il associe, aux côtés de l'Etat et de ses opérateurs, des partenaires fondateurs tel la Banque des territoires, mais aussi de nombreux autres partenaires publics, privés et associatifs. L'intérêt de ces partenariats est d'augmenter les moyens mis à disposition des collectivités et de faciliter leur mobilisation sur le terrain, grâce à l'engagement des têtes de réseau nationales.
- ❖ Le programme est **co-construit** avec tous les acteurs. Les préfets devront se rapprocher des collectivités régionales et départementales pour identifier conjointement les villes à accompagner en priorité dans le cadre du programme et développer une offre territoriale d'accompagnement concertée.
- ❖ Le programme sera **différencié** et **l'accompagnement proposé aux collectivités** sera enrichi en fonction des initiatives existantes et des partenariats publics, privés et associatifs construits localement. Là où des dispositifs existent déjà, il s'agit de les articuler avec l'offre nationale. Là où ce type de dispositif n'existe pas encore, un accord sera recherché sur le périmètre et les modalités d'intervention les plus pertinents localement.



Ce programme par son format, à la fois partenarial, co-construit et adapté aux spécificités territoriales, préfigure ainsi une **nouvelle forme de politique portée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires** (ANCT). Il offrira notamment un soutien à l'ingénierie de projets pour donner aux collectivités les capacités de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, et vise ainsi à accompagner les collectivités dans la définition et la mise en œuvre d'une Opération de revitalisation des territoires (ORT).

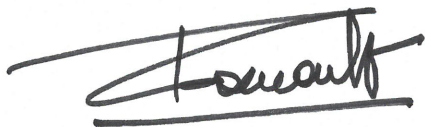
L'objectif consiste à offrir un accompagnement le plus complet et structuré possible aux nouvelles municipalités à compter du printemps 2020. D'ores et déjà, plusieurs partenaires s'engagent, aux côtés de l'Etat et dans le cadre de ce programme national, pour agir en faveur des collectivités :

- L'association des petites villes de France ;
- L'association Sites et cités remarquables de France ;
- L'association petites cités de caractère de France ;
- La Banque des territoires ;
- Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;
- La Mutualité Sociale Agricole ;
- La fédération nationale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement ;
- La fédération nationale des Agences d'urbanisme ;
- La fédération des Parcs naturels régionaux de France ;
- CCI France ;
- CMA France ;
- L'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture ;
- Initiative France.

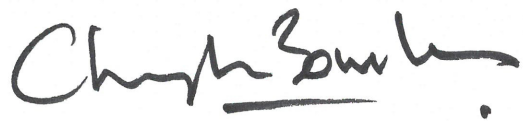
Les travaux qui vont être conduits pourront se traduire par des conventions pluriannuelles avec chaque acteur ; conventions qui préciseront les engagements respectifs, en matière d'accompagnement individuel des collectivités, de contribution à l'animation nationale et locale et de partage d'outils pour les collectivités et les partenaires.

La signature de chacun, aux côtés de celles de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du président de l'association des petites villes de France, matérialise cet engagement.

Fait à Uzès, le 19 septembre 2019,



Jacqueline GOURAULT  
Ministre de la cohésion des territoires et des  
relations avec les collectivités territoriales



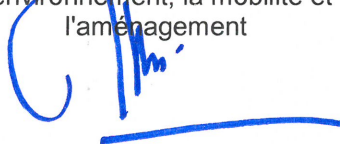
Christophe BOUILLON  
Président de l'Association des petites villes de  
France

**Engagement en faveur d'une  
mobilisation collective pour les « Petites villes de demain »**

Olivier SICHEL  
Directeur général de la Banque des  
territoires



Pierre JARLIER  
Président du Centre d'études et  
d'expertise sur les risques  
l'environnement, la mobilité et  
l'aménagement



Martin MALVY  
Président de l'Association sites et  
cités remarquables de France



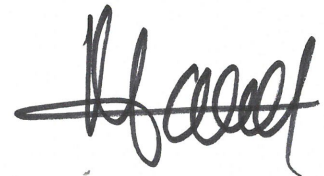
Thierry JULIER  
pour CCI France



Jacques GARAU  
pour CMA France



Magali SAUMADE  
Pour les Chambres d'agriculture



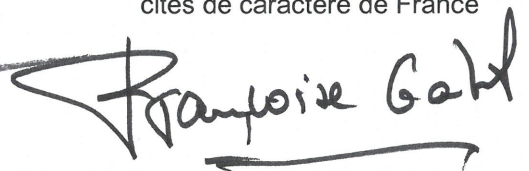
François-Emmanuel BLANC  
pour la Mutualité Sociale Agricole



Eric PAYSSE  
pour Initiative France



Françoise GATEL  
Présidente de l'Association petites  
cités de caractère de France



Maryse GIANNACCINI  
pour la fédération nationale des CAUE



Jean MANIGION  
pour la fédération nationale des PNR

